

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session Hiver 2021

POL5841-10
ADMINISTRATION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
Lundi 14 H à 17 H – COURS EN LIGNE

Enseignants : Geneviève Roy-Lemieux
Disponibilités : Lundi 13 H à 14 H

Description du cours

Problèmes de gouvernance internationale. Études de la place et du rôle de l'administration dans les organismes internationaux et régionaux. Spécificité des organes administratifs exécutants. Le processus décisionnel: les acteurs, les enjeux et les mises en application. Ressemblances et différences entre les organismes de types « politique » et « technique ». La fonction publique internationale, la syndicalisation des fonctionnaires et l'équité en emploi. Examen des problèmes liés à la bureaucratie et à la technocratie.

Objectifs du cours

1. Expliquer les caractéristiques administratives fondamentales des organisations internationales ainsi que les modes de gouvernance et d'organisation de grandes organisations internationales;
2. Présenter des études de cas des OI, des OEI, des OING et des OMP;
3. Réfléchir sur le rôle des organisations internationales dans l'évolution des relations internationales et la crise du multilatéralisme;
4. Développer une compréhension des méthodes de gouvernance des organisations internationales contemporaines.

Organisation du cours¹

Le cours reposera sur trois types d'activités :

- a) Des exposés magistraux;
- b) Des présentations de la part d'intervenants extérieurs (sous réserve de disponibilité);
- c) Deux études de cas et présentations orales.

¹ L'organisation ou le calendrier du cours peuvent être sujette à modification en fonction des invités retenus ou de tout autre événement.

Évaluation des étudiants	Pondération	Remarques
Type d'évaluation		
Deux études de cas en équipe (12 pages chaque étude de cas)	2 X 30 %	Évaluation par enseignant selon une grille de correction
Présentation orale des études de cas	10%	Évaluation par enseignant selon une grille de correction
Examen de fin de session	30 %	Choisir 3 questions sur les 4 présentées. Correction par enseignant selon une grille de correction

PLAN DE LA SESSION

SEMAINE 1 – 18/01

Présentation du plan de cours

SEMAINE 2 – 25/01

Introduction générale

- a) Administration des organisations internationales;
- b) L'Organisation des Nations Unies : origines, structure, organes, mandats ;
- c) Les agences spécialisées de l'ONU : (OACI, UNESCO, OMS, FAO, UNESCO) ;
- d) Présentation du concept de métaorganisation d'Arhne & Brunsson – analyse des forces et faiblesses des métaorganisations.

Bibliographie succincte :

- Ahrne, G., & Brunsson, N. (2008). *Meta-organizations* : Edward Elgar Publishing.
https://books.google.ca/books?hl=fr&lr=&id=-E-PfiuEWEQC&oi=fnd&pg=PR1&dq=arhne+and+brunsson&ots=IWAj7isJ0E&sig=1mhFCHQkdLTucxu-tWcLsSgZa0k&redir_esc=y#v=onepage&q=arhne%20and%20brunsson&f=false
- Roy-Lemieux, G. (2018). *Le contrôle des organisations à vocation universelle: le cas du Programme des Nations Unies pour l'environnement* (Doctoral dissertation), pp.65-68.
<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01923323/document>
- Devin, G., & Smouts, M.-C. (2011). Introduction. *Les organisations internationales* (pp. 5-10) : Armand Colin.
https://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=ARCO_SMOUT_2011_01_0013&download=1
- Fleischhauer, C.-A. (2004). Le Secrétaire général des Nations Unies : Sa position et son rôle. *Pouvoirs*, 109(2). 75-87.
<https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2004-2-page-75.htm>

SEMAINE 3 – 01/02

La gouvernance internationale : étude du concept et applications

- a) Présentation du concept de la gouvernance internationale, de ses deux niveaux (externe et interne) et de leur articulation
- b) Émergence progressive de la gouvernance internationale à la fin de la deuxième Guerre mondiale
- c) Mondialisation et défis institutionnels
- d) Nouvelles réalités des organisations internationales
 - a. Acteurs acquérant une nouvelle puissance;
 - b. Crise du système en place;
 - c. Réformes et restructurations;
 - d. Extension progressive du champ de compétence de l'ONU (e.g. gouvernance internationale de l'environnement).

Bibliographie succincte :

- Bensaïd, D. (2017). Mondialisation : Le point de vue internationaliste Encyclopædia Universalis.
- Hofferberth, M. (2015). Mapping the meanings of global governance : A conceptual reconstruction of a floating signifier. *Millennium - Journal of International Studies*, 43(2). 598-617.
https://journals.sagepub.com/doi/full/10.1177/0305829814561539?casa_token=9Dut1T-PQrgAAAAA%3A0pn06cwZ6FSu3MGTFQpBDwBMPUEegT9dd_HsSD3KZUH3QgQkjOuDfGQGeKogBDstlYb83McDRjNZ
- Thérien, J.-P. (2015). The United Nations ideology : From ideas to global policies. *Journal of Political Ideologies*, 20(3). 221-243.
https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/13569317.2015.1075262?casa_token=jZYQNIWc-LkAAAAA%3A7xZMVeGntD5ZdMXaNFajd1FdiOHVgv27ScnjVOyMFIEBMJPeoUxy7wy68nahFOGEHkInawQqEO_d
- Weiss, T. G., & Wilkinson, R. (2014). Rethinking global governance ? Complexity, authority, power, change. *International Studies Quarterly*, 58(1). 207-215.
<https://academic.oup.com/isq/article-abstract/58/1/207/1833114>

SEMAINE 4 - 08/02

Administration des organisations internationales

- a) Responsabilités sociales externes et internes de l'ONU
- b) Légitimation du pouvoir
 - a. Légitimité politique
 - b. Légitimité bureaucratique

- c. Légitimité juridique
- c) Planification stratégique
- d) Prise de décision et budget
- e) Défis organisationnels et capacité opérationnelle

Bibliographie succincte :

- Coicaud, J. M. (2001). Réflexions sur les organisations internationales et la légitimité internationale : Contraintes, pathologies et perspectives. *Revue internationale des sciences sociales*, 170(4). 573-587.
<https://www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-sociales-2001-4-page-573.htm>
- Inomata, T. (2012). *La planification stratégique dans les organismes du système des Nations Unies*.
https://www.unjii.org/sites/www.unjii.org/files/jii_document_files/products/fr/reports-notes/JIU%20Products/JIU_REP_2012_12_French.pdf
- Roy-Lemieux, G. (2018). *Le contrôle des organisations à vocation universelle: le cas du Programme des Nations Unies pour l'environnement* (Doctoral dissertation), pp.355-356 & 359-363 & 403-404.
<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01923323/document>
- Yussuf, M., Larrabure, J. L., & Terzi, C. (2007). *Les contributions volontaires dans le système des Nations Unies : Incidences sur l'exécution des programmes et les stratégies de mobilisation de ressources*.
<https://www.unjii.org/fr/content/les-contributions-volontaires-dans-le-syst%C3%A8me-des-nations-unies-incidences-sur-l%E2%80%99ex%C3%A9cution>

SEMAINE 5 – 15/02

Gouvernance d'une OMP des NU

- a) Structure et mandat des OMP
- b) Organisation et gouvernance des OMP
- c) Cas d'une mission contemporaine – la MONUSCO
- d) Futur des OMP

Bibliographie succincte :

- Nations Unies – Maintien de la paix - <http://www.un.org/fr/peacekeeping/>
- Nations Unies – « Dans une liberté plus grande... »
http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/59/2005
- Opérations de maintien de la paix des Nations Unies – Principes et Orientations
http://www.un.org/fr/peacekeeping/documents/capstone_doctrine_fr.pdf
- Opération de maintien de la paix - <http://www.un.org/fr/peacekeeping/>

SEMAINE 6 – 22/02

Bureaucratie des organisations internationales

- a) Bureaucratie et technocratie internationale
- b) Virage managérial, recherche de rentes et coopération
- c) Marge de décision et enjeux d'exécution

Bibliographie succincte :

- Bertrand, M. (1985). Le « gonflement de la bureaucratie » dans le système des Nations Unies. *L'adaptation des structures et méthodes des Nations Unies* (pp. 217-226) : Martinus Nijhoff Publishers.
<http://maurice-bertrand.fr/?p=290>
- Crozier, M. (2017). Bureaucratie *Encyclopædia Universalis*.
- Barnett, M. N., & Finnemore, M. (1999). The politics, power, and pathologies of international organizations. *International Organization*, 53(4). 699-732.
<https://www.cambridge.org/core/journals/international-organization/article/politics-power-and-pathologies-of-international-organizations/8D7D4BACDF573D26E3A40682A6195F89>
- Peters, B. G., & Pierre, J. (1998). Governance without government? Rethinking public administration. *Journal of public administration research and theory*, 8(2), 223-243
<https://academic.oup.com/jpart/article-abstract/8/2/223/965774>

SEMAINE 7 – 01/03

Congé de la semaine de relâche

SEMAINE 8 – 08/03

La gouvernance environnementale mondiale et l'ONU Environnement (I)

- a) Historique de création
- b) Structure organisationnelle
- c) Responsabilités sociales externes et internes de l'ONU Environnement

Bibliographie succincte :

- Ivanova, M. (2016). An unfinished foundation : The United Nations and global environmental governance by Ken Conca (review). *Global Environmental Politics*, 16(3). 157-159.
<https://academic.oup.com/ia/article-abstract/92/6/1538/2688423>
- ONU. À propos de l'ONU Environnement En ligne :
<https://www.unenvironment.org/fr/propos-de-lonu-environnement>.
- Roy-Lemieux, G., & Kuszla, C. (2018). United Nations Environment Programme (UNEP)'s Paradox : external vs internal social responsibilities. *Revue française d'administration publique*, 166.
<https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2018-2-page-293.htm>

Présentations orales et remise de l'étude de cas No 1

SEMAINE 9 – 15/03

La gouvernance environnementale mondiale et l'ONU Environnement (II)

- a) Émergence de « problèmes pernicioeux » et enjeux de prise en charge pour l'ONU Environnement
- b) Nouvelles approches stratégiques de prise en charge des enjeux environnementaux
- a) Présentation de deux agences de l'ONU Environnement – PNUE/PAM et SAICM

Bibliographie succincte :

- Roy-Lemieux, G., & Kuszla, C. (2018). United Nations Environment Programme (UNEP)'s Paradox : external vs internal social responsibilities. *Revue française d'administration publique*, 166.
<https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2018-2-page-293.htm>
- Roy-Lemieux, G. (2018). *Le contrôle des organisations à vocation universelle: le cas du Programme des Nations Unies pour l'environnement* (Doctoral dissertation).
<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01923323/document>
- Nixon, S. (Producteur). Solving wicked problems.
<https://www.youtube.com/watch?v=qUH5XOPF8pc&t=2s>

SEMAINE 10 – 22/03

Gouvernance des organisations humanitaires internationales des NU

- a) Structuration du système humanitaire onusien
- b) Mécaniques de protection et de gouvernance des réfugiés
- c) L'approche « clusters » ou « approche collaborative inter-agences »

Bibliographie succincte :

- UNHCR Global Report 2012
www.unhcr.org/gr12/index.xml
- Protection réfugiés et personnes déplacées à l'interne (UNHCR)
<http://www.unhcr.org/pages/49c3646cc8.html>
- Guidance Note on Using the Cluster Approach to Strengthen Humanitarian Response (OCHA) <http://reliefweb.int/node/23017>
- Évaluation de l'approche Cluster – Phase II (URD – GPI)
http://www.urd.org/IMG/pdf/ClusterIIEvaluation_leaflet_fr.pdf

SEMAINE 11 – 29-03

Gouvernance des OEI

- a) Bretton Woods et Le groupe de la Banque mondiale
- b) Structure organisationnelle de la Banque mondiale
- c) Les objectifs du millénaire, du développement durable et le défi de leur mise en oeuvre

Bibliographie succincte :

- Le FMI, la Banque mondiale et le respect des droits de l'homme
<http://www.world-governance.org/spip.php?article42&lang=fr>

SEMAINE 12 – 05/04

Présentations orales et remise de l'étude de cas 2

SEMAINE 13– 12/04

Défis de gouvernance interne de l'ONU (I)

- a) La réforme de l'ONU
- b) Système de justice interne de l'ONU
- c) Politiques de compensations de l'ONU
- d) Le recours aux consultants

Bibliographie succincte :

- Alternatives Humanitaires (2017). Le serpent de mer de la réforme des Nations Unies. En <http://alternatives-humanitaires.org/fr/2017/06/01/serpent-de-mer-de-reforme-nations-unies/> (10:04/2018).
- Radi, Y. (2008). La réforme du système de justice interne de l'organisation des Nations Unies. [Reforming the UN Internal Justice System]. *Revue française d'administration publique*, 126(2). 307-317.
<https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2008-2-page-307.htm>
- Udom, U. E. (2003). The international civil service : Historical development and potential for the 21st century. *Public Personnel Management*, 32(1). 99-124.
https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/009102600303200106?casa_token=bwG9N1yc_o5EAAAAA:zqOE_1f6T1Q-rIyLhB4iZKRxC_GD7iQjnXGF-U7FIEbkLtuCCuleDdc59_a0jsicuMS2kShPA-EC
- Slater, T. (1992). UN personnel policies support world body's unique organizational values. *Public Personnel Management*, 21(3). 383.
<https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/009102609202100309>

SEMAINE 14 – 19/04

Articulation de la gouvernance externe et interne de l'ONU, un défi de gouvernance et émergence de nouveaux problèmes mondiaux pressants

- a) Érosion des politiques publiques et la gouvernance et perspectives de renouveau

- b) Émergence de nouveaux problèmes pressants (pandémie, changement climatique, etc.)

Bibliographie succincte :

- Morgera, E., & Durán, G. M. (2006). The 2005 UN World Summit, the environment and the role of the EU : Priorities, promises and prospects. *Review of European, Comparative & International Environmental Law*, 15(1). 11-22.
https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/j.1467-9388.2006.00510.x?casa_token=DyoZXDvu7TsAAAAA%3A2lb37q_IIDyknEcnuHWG3g1Lt1I_15KMc8SoSAfz_I1z5RIZ8msRViU_OK14-E3kFLrWu97i0OaNIU
- Fröhlich, M. (2007). The ironies of UN secretariat reform. *Global Governance*, 13(2). 151-159.
https://brill.com/view/journals/gg/13/2/article-p151_1.xml
- Frova, F. (2015). From global governance to global government : Fixing the United Nations. *Public administration review*, 75(1). 174-178
https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/puar.12322?casa_token=RYlfoa2YrB8AAA%3AAWHqJRR5ZWc04Kguab8g9o6Rq_qD7gVLXK22zxxXLZOBS8RJPddVopUvWmiWEi3fZ55tV-SWXxYs0XPc

SEMAINE 15 – 26/04

Examen de fin de session

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;

- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire,
- un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir :

www.integrite.uqam.ca

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

www.tredepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles:
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDJA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



RÈGLEMENT

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

18

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO
SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables: un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.